

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2021
Affiché à la porte de la Mairie le 22 Juin 2021

En application de l'arrêté municipal n°2020/019 du 08 Octobre 2020 dans le cadre des "Mesures barrières"

Etaient présents :

MM GUERNUT, FLORIN, MARTIN, HILLION, DUFOUR, LEFEBVRE, GAUDEFROY
MMESMORELLE, CRAMPON, TARGY, POUILLARD, LAUGIER, BRUXELLE,
GABRIEL

Etait absent et excusé :

Néant

Procuration :

Monsieur SÉNÉCHAL Dominique donne procuration à Madame CRAMPON Hélène

Secrétaire de séance : Monsieur GAUDEFROY

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe GAUDEFROY
- Adoption du Compte Rendu du 06 Mai 2021 – Secrétaire de Séance Madame Maryse BRUXELLE
- Communications et Informations du Maire
- Compte Rendu Commission Éducation du 17 Mai 2021
- Etude des projets de délibérations

PROJETS DE DELIBERATIONS :

- N°1 – Décision Modificative N°2 – Budget Communal
- N°2 – Décision Modificative N°3 – Budget Communal
- N°3 – Instauration de la RODP provisoire

Séance ordinaire

I. Informations et Communications du Maire

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'avoir une pensée pour l'une de nos concitoyennes décédée depuis notre dernière réunion Madame THIÉBAULT à l'âge de 81 ans.

A. Constitution de provision financière

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la perception demandant la constitution d'une provision financière d'un montant de 111,00 € destinée à couvrir un impayé de loyer dû par l'un de nos locataires.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé de refuser cette inscription et la non présentation à l'Assemblée, estimant que le locataire ne constitue pas un cas social et qu'il réclame la poursuite de cette procédure d'encaissement.

Il rappelle que le Maire ordonne les dépenses et recettes et que leur réalisation relève exclusivement de la responsabilité de la perception.

B. Branchements "Plomb"

Monsieur le Maire informe le Conseil du contenu de la dernière réunion tenue avec la Communauté d'Agglomération portant sur le réseau d'eau potable.

Suite à la demande formulée par la Commune, les 50 branchements "plomb" restant à remplacer seront repris courant Juin – Juillet 2021.

Les riverains concernés seront informés par courrier, les frais inhérents à ce remplacement et la mise des compteurs sous trottoirs seront entièrement à la charge financière de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil prend note avec satisfaction de cette information.

C. Réseau éclairage public et enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de l'USEDA suite à la décision prise par le Conseil Municipal les réseaux aériens seront enfouis et l'éclairage public rénové.

Ces travaux concerneront la partie comprise entre le Pont du Canal et l'Église Chaussée Brunehaut.

Les nouveaux lampadaires d'éclairage public ne seront plus équipés en soduim mais en L.E.D et ce, dans le cadre de l'environnement, de la réduction de la consommation électrique et de la longévité du matériel.

L'attention du Conseil est appelée sur l'importance de ces deux tranches de travaux qui seront réalisées dans le cadre budgétaire Septembre 2021 – Juillet 2022.

Bonne note est prise.

D. Subventions Communales

Monsieur le Maire informe le Conseil des lettres de remerciements reçues des Associations Locales au titre du versement des subventions 2021 pour Country – Anciens Combattants – Donneurs de Sang

E. VETROTECH

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre en date du 09 Juin reçue du Directeur de la Société VETROTECH qui nous informe de la mise en place, au sein de l'usine, d'une réserve incendie de 240 m³ ; réserve devant assurer la sécurité Incendie de ces établissements.

Monsieur le Maire ne peut que se féliciter de cette réalisation concourant la sécurité des personnes, des biens et de l'outil de travail sur notre Commune.

F. Cérémonies du 14 Juillet 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les cérémonies du 14 Juillet prochain se dérouleront comme par le passé, c'est-à-dire entre Barisis-aux-Bois et Condren.

De plus, précise-t-il, des distinctions seront remises à l'issue des cérémonies patriotiques lors de la réception organisée Salle Brunehaut

Seront ainsi mis à l'honneur

Monsieur Claude HENRIQUET au titre des Anciens Combattants

Madame Huguette MAGNIER au titre du Centre Communal d'Action Sociale et du monde associatif

Madame Martine MORELLE au titre des Mandats municipaux

G. Cuve Incendie Route de Chauny

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du projet de réalisation de mise en place d'une citerne incendie enterrée le long de la Route de Chauny afin de combler l'insuffisance de protection dans ce secteur.

Après les formalités administratives d'acquisition du terrain les marchés passés en procédure adaptée avec possibilités de négociation sont actuellement en cours avec réception des offres pour le 10 Juillet prochain.

Selon les plannings prévisionnels, la citerne devrait être opérationnelle courant Septembre prochain.

Ces travaux ont bénéficié de l'aide financière de l'État et du Département à hauteur de 80 % du coût estimatif.

Le Conseil Municipal prend note avec satisfaction de cette information.

II. Session du 06 Mai 2021

Le compte rendu de cette session est adopté à l'unanimité des Membres présents et représentés.

La Secrétaire de séance était Madame Maryse BRUXELLE.

III. Commission Éducation – Action Culturelle – Médiathèque du 17 Mai 2021

Le compte rendu de cette réunion est présenté par Monsieur Jean-Paul DUFOUR Adjoint.

Les points évoqués concernaient :

- Le rapport du Conseil d'École N°2
- La réactualisation des dossiers périscolaires 2021/2022
- L'idée d'instauration du dispositif "Petits Déjeuners" à l'École

Une période d'essai d'une semaine est envisagée. Selon l'avis qui sera exprimé par les parents ce dispositif pourrait éventuellement être généralisé à l'ensemble des enfants du Groupe Scolaire.

Les prévisions d'activités jusqu'à la fin de la présente année scolaire.

Bonne note est prise.

IV. Etude et examens des projets de délibérations

Délibération N°1 : Décision Modificative N°2 – Budget Communal

Le Conseil Municipal,

Vu le tableau d'amortissement 2021

Vu le Budget Primitif voté lors de la session du 29 Mars 2021

Considérant qu'une erreur de transcription s'est produite entre les articles 281 38 et 281 318 et qu'il convient d'adopter et de rectifier l'inscription budgétaire.

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés.

I. **ADOPTE** la décision modificative N°2 qui se résume comme suit :

- | | |
|-------------------|----------|
| - Article 281 38 | - 314,40 |
| - Article 281 318 | + 314,40 |

Délibération N°2 : Décision Modificative N°3 – Budget Communal

Le Conseil Municipal

Vu le budget Primitif voté lors de la session du 29 Mars 2021

Vu les crédits repris à l'article "2111" acquisition de terrain Cuve Incendie – Programme 150

Vu l'état des engagements des dépenses afférentes à cet investissement

Considérant l'insuffisance des crédits affectés à cette opération d'équipement N°150 Article 2111 Terrain Cuve Incendie

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés

I. **ADOPTE** la décision modificative N°3 qui se résume comme suit :

- Opération d'équipement N°150 Article 2111 Terrain Cuve Incendie + 400,00 €
- Opération d'équipement N°153 Article 2 183 Numérique École - 400,00 €

Délibération N°3 : Instauration de la RODP provisoire

Montant de la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public des Communes par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la Commune par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été voté par le décret n°2015-334 du 25 Mars 2015.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2015-334 du 25 Mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux Communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.

Il propose au Conseil, concernant les réseaux de distribution de gaz (article 2) :

La redevance due chaque année à une commune pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, ainsi que sur des canalisations particulières de gaz, est fixée par le Conseil Municipal dans la limite du plafond suivant :

« PR' = 0,35*L* coefficient de revalorisation

« où :

« PR', exprimé en euros, est le plafond de redevance due, au titre de l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux, par l'occupant du domaine ;

« L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

« Pour permettre à la Commune de fixer cette redevance, l'occupant du domaine communique la longueur totale des canalisations construites et renouvelées sur le territoire de la Commune et mises en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due ».

Le coefficient de revalorisation pour l'exercice 2017 est de 1,02.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- I. **ADOPTE** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz, dite « **RODP provisoire** ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la Redevance pour occupation du domaine public par GRDF s'élève à plus de 1 200,00 € / an.

Questions complémentaires

V. **Projet de Pylône T.D.F**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été saisi d'une demande présentée par T.D.F qui envisage d'implanter une antenne relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunication sur la Commune.

Le choix de l'opérateur se situe aux environs de la zone industrielle.

En ce qui nous concerne le site le plus propice serait à l'entrée du stade.

Une proposition d'accord de principe et un montage visuel sont présentés à l'Assemblée.

Après étude, le Conseil Municipal adopte ce projet d'accord de principe avec une indemnisation de la Commune sur la base de 1 500,00 € / an de location pendant la durée d'existence de cette installation.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit, dans l'immédiat, que d'un accord de principe ; les détails et modalités techniques et administratives devant être élaborés précédemment à toute signature définitive.

Affaire à poursuivre.

VI. **Logement 52 Chaussée Brunehaut**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par suite du décès de la locataire de cet immeuble communal, ce logement avait mis en insertion de location via "Condren Info".

14 Dossiers de demande de location ont été reçus.

Or, lors de la visite d'état des lieux par la Sous-Commission du 20 Mai et de la réunion de travail du 21 Mai, la Commission des logements a formulé la décision suivante :

"Ce logement n'est pas louable dans son état actuel"

Dès cette décision, des devis de travaux ont été sollicités.

Ces documents sont présentés aux élus.

De plus, une estimation à la vente éventuelle a été demandée auprès d'un notaire.

L'ensemble de ces éléments ont fait l'objet d'une étude, d'une discussion.

De nombreuses hypothèses d'actions ont à ce titre été élaborées.

Faut-il faire des travaux pour la louer ?

Faut-il envisager de la vendre et si oui avec deux possibilités ?

- Diviser la propriété en deux parties
 - o Le jardin en terrain à bâtir
 - o Le reste de la propriété avec la maison
- Vendre l'intégralité d'un seul tenant

Ces deux variantes doivent faire l'objet de négociations.

Après un long échange de vues l'ensemble des Membres de l'Assemblée (Monsieur Philippe GAUDEFROY s'abstenant) le Conseil Municipal retient l'idée de vendre cette propriété estimant que les travaux sont trop importants et onéreux par rapport au loyer actuel ; d'autant plus qu'aux estimations provisoires reçues il resterait à prévoir d'autres interventions par exemple au niveau de la toiture.

Bien que susceptibles de bénéficier du nouveau fonds de concours de la Communauté d'Agglomération, le temps de retour sur investissement est beaucoup trop long.

De plus, aucune inscription budgétaire n'a été faite lors de l'élaboration du budget primitif ce qui, inévitablement, reporterait un tel projet au budget 2022.

Il est à signaler, précise Monsieur le Maire, que la Commune de Condren n'a jamais pratiqué de "gestion immobilière" de son patrimoine ce qui ne laisse aucune disponibilité financière à ce titre et que les produits des loyers tombent dans le budget général de fonctionnement de la collectivité.

Enfin précise Monsieur le Maire, en cas de vente de cette propriété en 1 ou 2 parties le produit de cette aliénation ne tombera pas dans le budget général mais devra servir au financement et à l'amélioration des autres logements communaux afin d'engager, à ce titre, une gestion immobilière partielle.

En effet, indique Monsieur le Maire, il conviendrait de penser à la réfection des toitures des logements 20 et 22 Chaussée Brunehaut ; des problèmes d'infiltration d'eau se faisant jour.

De tels travaux pourraient s'inscrire dans le cadre du fonds de concours évoqué précédemment.

Accord du Conseil Municipal.

VII. Prochaine session du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en principe la prochaine session est prévue le Jeudi 08 Juillet 2021 à 18 heures Salle Brunehaut si l'ordre du jour l'impose.

La Secrétaire de séance serait Madame Marie-José GABRIEL.

Bien entendu des convocations officielles seront, le cas échéant, adressées.

Dans le cas contraire, bonnes vacances à toutes et à tous.

Séance levée à 20 heures.

----0----

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Philippe GAUDEFEROY

Signatures du Conseil Municipal du 10 Juin 2021 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 ^{er} Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 ^{ème} Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 ^{ème} Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean- Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie- José